

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 12 juin 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE (arrivé à 20h08), adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés :

M. Mickaël HAUSSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND,
Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à Mme Emmanuelle BEIGNON.

Était absent et excusé : M Sébastien KOSLOFF.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250617 – 06 - OBJET : REMPLACEMENT DE LA BAIE VITRÉE DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 9 IMPASSE DES ROUGES GORGES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que des travaux de rénovation sont en cours dans le logement communal situé au 9 impasse des Rouges-Gorges.

Monsieur le Maire informe que ce logement dispose d'une lourde baie vitrée déportée, dont le système de fermeture vieillissant a déjà été réparé à de nombreuses reprises.

Monsieur le Maire propose de remplacer cette baie vitrée par un système coulissant.

Monsieur le Maire présente le devis de remplacement de l'entreprise B'PLAST d'un montant de 2918,62 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention »,

→ **ACCEPTE** le devis de l'entreprise B'PLAST d'un montant de 2918,62 € HT.

→ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 30 juin 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

